



Berne, le 19 avril 2023

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Modification de l'ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrages : ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 19 avril 2023 le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie d'envergure nationale et les milieux intéressés sur la modification l'ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrages.

La consultation court jusqu'au 11 août 2023.

Le projet prévoit une adaptation du stockage obligatoire dans le domaine des denrées alimentaires et des fourrages. Une augmentation des réserves obligatoires est notamment prévue pour les céréales et pour les huiles et graisses comestibles, accompagnée d'une légère réduction des réserves de fourrages protéagineux. Les coûts annuels supplémentaires pour l'indemnisation des frais de stockage sont estimés à 17 millions de francs. Par ailleurs, si le mécanisme de financement reste inchangé, des charges uniques à hauteur 84 millions de francs sont attendues.

Nous vous invitons à donner votre avis sur le projet de l'acte modificateur de l'ordonnance et sur le rapport explicatif.

Les projets et les dossiers mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet : <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Dès lors, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis de préférence par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus du fichier PDF**), dans la limite du délai imparti, à :

[vernehmlassung@bwl.admin.ch](mailto:vernehmlassung@bwl.admin.ch)

Afin de pouvoir donner suite à d'éventuelles questions, nous vous prions de bien vouloir indiquer dans votre avis le nom des personnes responsables et leurs coordonnées.

Madame Martina Mittelholzer (058 462 21 51) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant **l'analyse du point de vue de l'approvisionnement et la modification prévue des réserves obligatoires**.

Monsieur Stefan Menzi (058 462 21 68) se tient quant à lui à disposition pour toutes les questions touchant à la **mise en œuvre opérationnelle** du projet.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR

Guy Parmelin  
Conseiller fédéral